

0341825Z
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE AMBRUSSUM
45 AVENUE LOUIS MEDARD
34400 LUNEL
Tel : 0467715110

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/03/2019
Réuni le : 04/04/2019
Sous la présidence de : Guillaume Gouchault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote des membres du Conseil d'administration les dons suivants du Foyer Socio-Educatif du collège Ambrussum pour les voyages scolaires 2019 :
- 860€ pour le voyage en pays cathare (20€ par élève, soit 43 élèves)
- 962€ pour le voyage en Andalousie (37€ par élève, soit 26 élèves) et 352.65€ pour les accompagnateurs.
Ces sommes seront ajustées selon le nombre d'élèves qui participeront réellement aux voyages.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0